

combler cette lacune. Le Comité a observé par ailleurs que cette absence de coordination contribue directement à l'incidence élevée de problèmes de déficiences dans les collectivités autochtones. Plus d'une décennie après les recommandations formulées dans *Obstacles*, les programmes mis en oeuvre par les divers ministères sont encore trop souvent des ajouts, mis en place lorsque des services provinciaux destinés aux autochtones sont supprimés. Bien que le gouvernement se soit doté d'une Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, le Comité n'a constaté aucune action concertée.

La consultation et la coordination entre les divers éléments de l'appareil fédéral demeurent les points faibles qui nuisent à l'amélioration de la condition des autochtones ayant des déficiences. La définition imprécise des responsabilités de chaque ministère, l'absence de structures solides dans les programmes, la fragmentation des services et l'incohérence entre les normes sont par trop évidentes malgré la sincérité des intentions. Le *National Aboriginal Network on Disability* a fait ressortir à juste titre, en 1990, que

*Les bonnes intentions de l'un (d'un ministère) sont souvent minées par les bonnes intentions de l'autre, avec le résultat que les autochtones handicapés se retrouvent Gros-Jean comme devant*

*Procès-verbaux, fascicule 39, p. 11, 27 novembre 1990.*

Les obstacles bureaucratiques constituent des sources constantes de frustrations pour les autochtones ayant des déficiences. James (Smokey) Tomkins signalait en 1990 que :